

Régisseur de Spectacle Polyvalent

Direction des Affaires Culturelles

GONESSE, Ville de 26 000 habitants (650 agents) située à l'Est du Val d'Oise, membre de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France est une terre d'enjeux avec l'arrivée prochaine sur le Triangle de Gonesse d'une gare de Métro de la ligne 17 du Grand Paris Express, d'un quartier d'affaires, d'un quartier éco-responsable, d'une cité scolaire internationale, d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation. A l'échelle de la Commune, la Ville mène une politique ambitieuse en matière de renouvellement urbain, d'aménagement du territoire, de rénovation et de préservation de son patrimoine bâti (188 bâtiments) ou encore d'entretien de ses espaces verts (165 hectares parcs inclus).

Engagée pour ses habitants, elle offre un cadre de vie agréable et préservé, une offre de services publics riche et diversifiée, un réseau de transports performant, un tissu économique local développé accentué par sa proximité immédiate avec la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle. Cette dernière avec son bassin d'emploi constitue un atout majeur qui ne fait pas obstacle à l'action forte que mène la municipalité contre les nuisances sonores aériennes.

Gonesse est également récompensée pour son action par de nombreux labels : Terre de jeux 2024, Ville active et Sportive, Villes et Villages fleuris, Action Cœur de Ville..

- **Caractéristiques administratives :**

- Grade ou Cadre d'emplois : Adjoint Technique
- Filière : Technique
- Catégorie : C

- **Rattachement hiérarchique :**

- Régisseur Général
- Directeur des actions culturelles

- **Lieux de travail :**

- Salle Jacques Brel
- Auditorium de Coulanges
- Autres lieux d'activités organisées par la D.A.C. et/ou la Ville de Gonesse

- Définition : Le régisseur polyvalent assure les aspects techniques des activités et des manifestations organisées dans les équipements gérés par la Direction et éventuellement sur d'autres sites selon les activités de la Direction des Actions Culturelles

- Diplômes – Permis :

- CACES
- SSIAP1
- Permis de conduire obligatoire

- **Missions :**

- Assurer sous la direction du régisseur général, la préparation et la mise en place technique ainsi que la régie des manifestations. Il participe au montage et démontage des spectacles, conformément aux fiches techniques. Effectuer de petites régies générales.

- Effectuer la mise à disposition et la mise en place des salles, du matériel et du mobilier et manipulation de la cloison mobile selon les besoins pour les différentes utilisations

- Participer à l'installation des salles (tables, chaises, grilles, panneaux d'exposition, praticables, manipulation de cloisons ...) pour les manifestations de la ville

- Assurer certaines tâches remplies habituellement par le gardien durant ses absences, notamment ouverture-fermeture des portes, accueil des utilisateurs

- Assurer la prise en charge des manifestations (dont régie son et lumières)

- Participer à la maintenance du matériel technique

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur de mise à disposition

- Veiller au respect et à l'application des règles d'hygiène et de sécurité, du code du travail et des règles applicables aux ERP.

- **Conditions particulières d'exercice du métier :**

- Déplacements possibles sur différents sites dans le cadre de l'organisation de manifestations (centres socioculturels, médiathèques, écoles, collèges, lycée, maison intergénérationnelle, églises...)

- **Compétences nécessaires :**

- Expérience professionnelle de technicien du spectacle vivant

- Connaissances de la sécurité des ERP

- Maîtrise d'une réalisation et conduite technique en son et lumière

- **Qualités – Aptitudes :**

- Sens du travail en équipe

- Sens du relationnel auprès des équipes artistiques, techniques, prestataires et du public

- Dynamisme et esprit d'initiative

- **Liaisons fonctionnelles :**

- Interne Mairie :

- Services de la Direction des Actions Culturelles

- Agents des services techniques municipaux et intercommunaux

- Agents des autres services municipaux et intercommunaux en fonction des manifestations

- Externe Mairie :

- Equipes artistiques accueillies

- Responsables associatifs

- Prestataires

- Horaires et congés : 28 jours de congés annuels, récupérations, 35 heures hebdomadaires, horaires variables en fonction des besoins et selon les plannings établis

- Organisation du temps de travail : (Détail matin – après-midi, hebdomadaire...).

- Travail régulier en horaires décalés, selon le planning des activités

- Travail en journée, en soirée et de nuit

- Travail régulier les samedis, certains dimanches et jours fériés

- **Outils à disposition :**

- Matériel : Nacelle, matériels son et lumières
- Produits : Néant
- Moyens de protection : Equipements de protection individuelle : chaussures de sécurité, harnais pour le travail en hauteur, casque

- **Contraintes :**

- Physiques : Bonne condition physique, port de charges fréquent
- Environnementales

En rejoignant la commune, vous aurez l'opportunité de travailler dans un environnement stimulant et bienveillant, au sein d'une équipe dynamique et engagée. Nous offrons des conditions de travail attractives, incluant des possibilités de formation continue et d'évolution au sein de la collectivité.

Rémunération par référence au statut, au régime indemnitaire, prime annuelle, avantages sociaux (CNAS) et restaurant municipal

Merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à :

Mairie de Gonesse
A l'attention de M. Le Maire
66 rue de Paris
95500 GONESSE

Ou par mail :

drh-recrutement@mairie-gonesse.fr